

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

Convocation du 17/06/2024 L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin à 20h30 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de M. VERNET Christian,

Présents :
Nombre de Membres : M. VERNET, M. CHARRETIER, Mme GUITTON, Mme FLEURY, M. DODIN, M. BREMOND, Mme PIRA,
en exercice :25 M. ANDRÉ, Mme BONIN, Mme FOUCAULT-NARBONNE M. FOURNIER, M. GASNOT, M. LECOQ,
présents :19 Mme LEFFRAY, Mme LEVEAU, Mme PÉDÉMAS, Mme PLANCHETTE, Mme SANS, *titulaires*,
votants :21 M. ROUSSEAU, *Suppléant*

Affiché le : 28/06/2024
Absents et représentés : Mme SIOPATHIS, Mme BURCKLEN, *titulaires*.
Absents et excusés : Mme JOUNIN, M. OUALET, M. MASSE, M. JANOUNY, Mme LAUTRU,
M. MASSÉ, Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, Mme DORLEANS, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT,
M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON,
Absents : M. GORLIER
Secrétaire de séance : Mme PEDEMAS

N° 2024-15

**Objet : Interventions d'un enseignant auprès des groupes scolaires de la commune d'Arnage
Année scolaire 2024-2025**

La commune d'Arnage souhaite l'intervention d'un Assistant Territorial d'Enseignement Artistique pendant l'année scolaire 2024-2025 auprès des élèves de :

- ✚ l'école primaire Gérard PHILIPPE du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025
- ✚ l'école primaire Auguste RENOIR du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025

Une dotation globale horaire maximale de 9h45/hebdo sera à répartir selon les demandes.

L'intervention aura lieu en priorité auprès des classes n'ayant pas bénéficié de d'action pendant l'année scolaire 2023/2024.

Contenu du projet : *Ecoute musicale* afin de découvrir d'autres cultures et d'étudier les principes de compositions, la forme des pièces musicales.

Chansons afin d'aborder les différents langages à travers des jeux vocaux, l'improvisation vocale et d'aboutir à de la création de chansons.

Rythmes découverte de nouveaux instruments, de nouvelles matières, pouvant nous conduire vers la fabrication et utilisation de ces derniers pour mettre en place une pièce rythmique qui sera soit issue d'un chant appris au préalable ou entièrement créé par les enfants.

Activité de création

Afin de valoriser la restitution des projets, des représentations pourront être mises en place au sein de l'espace culturel l'Eolienne. Dans ce cadre, il peut être nécessaire d'avoir recours à des techniciens son et lumière. Ainsi les directions des groupes scolaires en cohérence avec les impératifs de répétitions du musicien intervenant, formuleront auprès de la direction de l'EEA les besoins calendaires ainsi que les besoins techniques associés à ces représentations. L'EEA prendra attache avec les services concernés en vue de proposer des dates en cohérence avec les différents impératifs de manifestations.

Afin d'appréhender au mieux les problématiques calendaires et budgétaires les demandes des directions des groupes scolaires devront être parvenues au plus tard le 15 décembre de l'année N. Un retour sur la capacité de financement sera fait, suite à l'arbitrage budgétaire réalisé lors de construction du budget de l'EEA.

Aussi convient-il d'établir entre l'EEA et la Commune d'Arnage, une convention définissant les interventions de l'enseignant ainsi que le montant dû pour les prestations assurées.

L'EEA propose de répondre favorablement à cette demande :

- ♦ en autorisant le président à signer la convention à venir, définissant les conditions d'intervention et fixant le coût horaire moyen relatif aux agents.

Décision : adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

ARNAGE, le 26 juin 2024

Le Président, C. VERNET



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

Convocation du 17/06/2024 L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin à 20h30 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de M. VERNET Christian,

Présents :
Nombre de Membres : M. VERNET, M. CHARRETIER, Mme GUITTON, Mme FLEURY, M. DODIN, M. BREMOND, Mme PIRA,
en exercice :25 M. ANDRÉ, Mme BONIN, Mme FOUCAULT-NARBONNE M. FOURNIER, M. GASNOT, M. LECOQ,
présents :19 Mme LEFFRAY, Mme LEVEAU, Mme PÉDEMAS, Mme PLANCHETTE, Mme SANS, *titulaires*,
votants :21 M. ROUSSEAU, *Suppléant*

Affiché le : 28/06/2024
Absents et représentés : Mme SIOPATHIS, Mme BURCKLEN, *titulaires*,
Absents et excusés : Mme JOUNIN, M. OUALET, M. MASSE, M. JANOUNY, Mme LAUTRU,
M. MASSÉ, Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, Mme DORLEANS, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT,
M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON.
Absents : M. GORLIER
Secrétaire de séance : Mme PEDEMAS

N° 2024-16

Objet : Interventions d'enseignants auprès des groupes scolaires de la commune de Coulaines
Année scolaire 2024-2025.

La commune de Coulaines souhaite l'intervention d'un Assistant Territorial d'Enseignement Artistique pendant l'année scolaire 2024-2025 auprès des élèves des classes élémentaires des groupes scolaires Camus, Braque et Molière du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025.

Une dotation globale horaire maximale de 16h/hebdo sera à répartir selon les demandes.

Projets proposés par les professeurs des écoles, validés par l'IEA et par la direction de l'EEA.

Contenu des projets : *Ecoute musicale* afin de découvrir d'autres cultures et d'étudier les principes de compositions, la forme des pièces musicales.

Chansons afin d'aborder les différents langages à travers des jeux vocaux, l'improvisation vocale et d'aboutir à de la création de chansons.

Rythmes découverte de nouveaux instruments, de nouvelles matières, pouvant nous conduire vers la fabrication et utilisation de ces derniers pour mettre en place une pièce rythmique qui sera soit issue d'un chant appris au préalable ou entièrement créé par les enfants.

Afin de valoriser la restitution des projets, des représentations pourront être mises en place au sein de l'espace culturel H Salvador. Dans ce cadre, il peut être nécessaire d'avoir recours à des techniciens son et lumières. Ainsi les directions des groupes scolaires en cohérence avec les impératifs de répétitions du musicien intervenant, formuleront auprès de la direction de l'EEA les besoins calendaires ainsi que les besoins techniques associés à ces représentations. L'EEA prendra attache avec les services concernés en vue de proposer des dates en cohérence avec les différents impératifs de manifestations. Afin d'appréhender au mieux les problématiques calendaires et budgétaires les demandes des directions des groupes scolaires devront être parvenues au plus tard le 15 décembre de l'année N. Un retour sur la capacité de financement sera fait, suite à l'arbitrage budgétaire réalisé lors de construction du budget de l'EEA.

La commune de Coulaines souhaite l'intervention d'Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique pendant l'année scolaire 2024-2025 auprès des élèves des groupes scolaires du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025, afin de participer aux activités TAP, vu la dotation globale de 3h/hebdo à répartir selon les demandes.

Aussi convient-il d'établir entre l'EEA et la Commune de Coulaines, les conventions définissant les interventions des enseignants ainsi que le montant dû pour les prestations assurées.

L'EEA propose de répondre favorablement à cette demande :

- en autorisant le président à signer la convention à venir, définissant les conditions d'intervention et fixant le coût horaire moyen relatif aux agents.

Décision : adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

ARNAGE, le 26 juin 2024

Le Président, C. VERNET



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Convocation du
17/06/2024

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin à 20h30 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de M. VERNET Christian,

Nombre de Membres :
en exercice :25
présents :19
votants :21

Présents :

M. VERNET, M. CHARRETIER, Mme GUITTON, Mme FLEURY, M. DODIN, M. BREMOND, Mme PIRA, M. ANDRÉ, Mme BONIN, Mme FOUCAULT-NARBONNE M. FOURNIER, M. GASNOT, M. LECOQ, Mme LEFFRAY, Mme LEVEAU, Mme PÉDÉMAS, Mme PLANCHETTE, Mme SANS, *titulaires*, M. ROUSSEAU, *Suppléant*

Affiché le :
28/06/2024

Absents et représentés : Mme SIOPATHIS, Mme BURCKLEN, *titulaires*,

Absents et excusés : Mme JOUNIN, M. OUALET, M. MASSE, M. JANOUNY, Mme LAUTRU, M. MASSÉ, Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, Mme DORLEANS, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON,

Absents : M. GORLIER

Secrétaire de séance : Mme PEDEMAS

N° 2024-17

**Objet : Interventions d'un enseignant auprès des groupes scolaires de la commune de Mulsanne
Année scolaire 2024-2025**

La commune de Mulsanne souhaite l'intervention d'un Assistant Territorial d'Enseignement Artistique pendant l'année scolaire 2024-2025 auprès des élèves de :

- ✚ l'école élémentaire Flora TRISTAN du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025
- ✚ l'école élémentaire Paul CEZANNE du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025

Une dotation globale horaire maximale de 8H/hebdo sera à répartir selon les demandes.

L'intervention aura lieu en priorité auprès des classes n'ayant pas bénéficié de cette action pendant l'année scolaire 2023/2024.

Contenu du projet : *Ecoute musicale* afin de découvrir d'autres cultures et d'étudier les principes de compositions, la forme des pièces musicales.

Chansons afin d'aborder les différents langages à travers des jeux vocaux, l'improvisation vocale et d'aboutir à de la création de chansons.

Rythmes découverte de nouveaux instruments, de nouvelles matières, pouvant nous conduire vers la fabrication et utilisation de ces derniers pour mettre en place une pièce rythmique qui sera soit issue d'un chant appris au préalable ou entièrement créé par les enfants.

Activité de création

Afin de valoriser la restitution des projets, des représentations pourront être mises en place au sein des locaux culturels. Dans ce cadre, il peut être nécessaire d'avoir recours à des techniciens son et lumières. Ainsi les directions des groupes scolaires en cohérence avec les impératifs de répétitions du musicien intervenant, formuleront auprès de la direction de l'EEA les besoins calendaires ainsi que les besoins techniques associés à ces représentations. L'EEA prendra attache avec les services concernés en vue de proposer des dates en cohérence avec les différents impératifs de manifestations.

Afin d'appréhender au mieux les problématiques calendaires et budgétaires les demandes des directions des groupes scolaires devront être parvenues au plus tard le 15 décembre de l'année N. Un retour sur la capacité de financement sera fait, suite à l'arbitrage budgétaire réalisé lors de construction du budget de l'EEA.

Aussi convient-il d'établir entre l'EEA et la Commune de Mulsanne, une convention définissant les interventions de l'enseignant ainsi que le montant dû pour les prestations assurées.

L'EEA propose de répondre favorablement à cette demande :

- ♦ en autorisant le Président à signer la convention à venir, définissant les conditions d'intervention et fixant le coût horaire moyen relatif aux agents.

Décision : adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

ARNAGE, le 26 juin 2024

Le Président, C. VERNET



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

Convocation du **17/06/2024** L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin à 20h30 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de M. VERNET Christian,

Présents :
Nombre de Membres : M. VERNET, M. CHARRETIER, Mme GUITTON, Mme FLEURY, M. DODIN, M. BREMOND, Mme PIRA,
en exercice :25 M. ANDRÉ, Mme BONIN, Mme FOUCAULT-NARBONNE M. FOURNIER, M. GASNOT, M. LECOQ,
présents :19 Mme LEFFRAY, Mme LEVEAU, Mme PÉDEMAS, Mme PLANCHETTE, Mme SANS, *titulaires*,
votants :21 M. ROUSSEAU, *Suppléant*

Affiché le : **28/06/2024**
Absents et représentés : Mme SIOPATHIS, Mme BURCKLEN, *titulaires*,
Absents et excusés : Mme JOUNIN, M. OUALET, M. MASSE, M. JANOUNY, Mme LAUTRU,
M. MASSÉ, Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER. Mme DORLEANS, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT,
M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON.
Absents : M. GORLIER
Secrétaire de séance : Mme PEDEMAS

N° 2024-18

Objet : Interventions d'un enseignant auprès du Relais Parent-Enfant (RPE) de la commune de Mulsanne et auprès des assistantes Maternelles - Année scolaire 2024-2025

La commune de Mulsanne dans le cadre de l'activité petite enfance souhaite l'intervention d'un Assistant Territorial d'Enseignement Artistique pendant l'année scolaire 2024-2025 auprès du Relais Parents-Enfants et Multi accueil :

- de septembre 2024 à juin 2025

Lieu de l'activité : Mulsanne

Définition de l'activité et son intérêt dans le « projet global » de l'école

Activité de découverte et d'initiation musicale auprès des enfants du Multi accueil.
Permettre aux participants d'être sensibilisés à l'univers musical.

Le cas échéant, il s'agira de proposer une Formation Continue envers les assistantes maternelles et les professionnels (Travail sur le répertoire, construction d'instruments de musique, pédagogie de l'enfant...)

Aussi convient-il d'établir entre l'EEA et la Commune de Mulsanne, une convention définissant les interventions de l'enseignant ainsi que le montant dû pour les prestations assurées, intégré au budget fonctionnement du Syndicat.

L'EEA propose de répondre favorablement à cette demande :

- ♦ en autorisant le Président à signer la convention à venir, définissant les conditions d'intervention et fixant le coût horaire moyen relatif aux agents.

Les interventions se dérouleront selon un calendrier à déterminer soit 20 heures au total prévues dans le cadre de l'élaboration budgétaire.

Décision : adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
ARNAGE, le 26 juin 2024
Le Président, C. VERNET



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

Convocation du 17/06/2024 L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin à 20h30 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de M. VERNET Christian,

Présents :
Nombre de Membres : M. VERNET, M. CHARRETIER, Mme GUITTON, Mme FLEURY, M. DODIN, M. BREMOND, Mme PIRA,
en exercice :25 M. ANDRÉ, Mme BONIN, Mme FOUCAULT-NARBONNE M. FOURNIER, M. GASNOT, M. LECOQ,
présents :19 Mme LEFFRAY, Mme LEVEAU, Mme PÉDÉMAS, Mme PLANCHETTE, Mme SANS, *titulaires*,
votants :21 M. ROUSSEAU, *Suppléant*

Affiché le : 28/06/2024
Absents et représentés : Mme SIOPATHIS, Mme BURCKLEN, *titulaires*,
Absents et excusés : Mme JOUNIN, M. OUALET, M. MASSE, M. JANOUNY, Mme LAUTRU,
M. MASSÉ, Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, Mme DORLEANS, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT,
M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON,
Absents : M. GORLIER
Secrétaire de séance : Mme PEDEMAS

N° 2024-19

Objet : Interventions d'un enseignant auprès du Relais Parent-Enfant (RPE) de la commune de RUAUDIN et auprès des assistantes Maternelles - Année scolaire 2024-2025

La commune de Raudin dans le cadre de l'activité petite enfance souhaite l'intervention d'un Assistant Territorial d'Enseignement Artistique pendant l'année scolaire 2024-2025 auprès du Relais Parents-Enfants:

- de septembre 2024 à juin 2025

Lieu de l'activité : Raudin

Définition de l'activité et son intérêt dans le « projet global » de l'école

Activité de découverte et d'initiation musicale auprès des enfants.

Permettre aux participants d'être sensibilisés à l'univers musical.

Le cas échéant, proposer une Formation Continue envers les assistantes maternelles et les professionnels (Travail sur le répertoire, construction d'instruments de musique, pédagogie de l'enfant...)

Aussi convient-il d'établir entre l'EEA et la Commune de Raudin, une convention définissant les interventions de l'enseignant ainsi que le montant dû pour les prestations assurées, intégré au budget fonctionnement du Syndicat.

L'EEA propose de répondre favorablement à cette demande :

- ♦ en autorisant le Président à signer la convention à venir, définissant les conditions d'intervention et fixant le coût horaire moyen relatif aux agents.

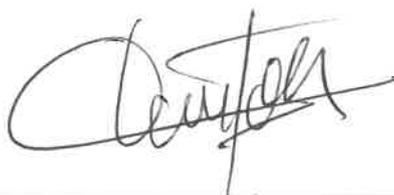
Les interventions se dérouleront selon un calendrier à déterminer soit 20 heures au total prévues dans le cadre de l'élaboration budgétaire.

Décision : adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

ARNAGE, le 26 juin 2024

Le Président, C. VERNET



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

Convocation du 17/06/2024 L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin à 20h30 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de M. VERNET Christian.

Présents :
M. VERNET, M. CHARRETIER, Mme GUITTON, Mme FLEURY, M. DODIN, M. BREMOND, Mme PIRA, M. ANDRÉ, Mme BONIN, Mme FOUCAULT-NARBONNE M. FOURNIER, M. GASNOT, M. LECOQ, Mme LEFFRAY, Mme LEVEAU, Mme PÉDÉMAS, Mme PLANCHETTE, Mme SANS, *titulaires*, M. ROUSSEAU. *Suppléant*

Nombre de Membres : 25
en exercice :19
présents :19
votants :21

Affiché le : 28/06/2024

Absents et représentés : Mme SIOPATHIS, Mme BURCKLEN, *titulaires*,
Absents et excusés : Mme JOUNIN, M. OUALET, M. MASSE, M. JANOUNY, Mme LAUTRU, M. MASSÉ, Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, Mme DORLEANS, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON.
Absents : M. GORLIER
Secrétaire de séance : Mme PEDEMAS

N° 2024-20

**Objet : Interventions d'un enseignant auprès des groupes scolaires de la commune de Ruaudin
Année scolaire 2024-2025**

La commune de Ruaudin souhaite l'intervention d'un Assistant Territorial d'Enseignement Artistique pendant l'année scolaire 2024-2025 auprès des élèves de :

↓ l'école primaire Fernand BOUTIER du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025

Une dotation globale horaire maximale de 3h/hebdo sera à répartir selon les demandes.

Contenu du projet : *Ecoute musicale* afin de découvrir d'autres cultures et d'étudier les principes de compositions, la forme des pièces musicales.

Chansons afin d'aborder les différents langages à travers des jeux vocaux, l'improvisation vocale et d'aboutir à de la création de chansons.

Rythmes découverte de nouveaux instruments, de nouvelles matières, pouvant nous conduire vers la fabrication et utilisation de ces derniers pour mettre en place une pièce rythmique qui sera soit issue d'un chant appris au préalable ou entièrement créé par les enfants.

Activité de création

Afin de valoriser la restitution des projets, des représentations pourront être mises en place au sein de l'espace culturel. Dans ce cadre, il peut être nécessaire d'avoir recours à des techniciens son et lumières. Ainsi les directions des groupes scolaires en cohérence avec les impératifs de répétitions du musicien intervenant, formuleront auprès de la direction de l'EEA les besoins calendaires ainsi que les besoins techniques associés à ces représentations. L'EEA prendra attache avec les services concernés en vue de proposer des dates en cohérence avec les différents impératifs de manifestations. Afin d'appréhender au mieux les problématiques calendaires et budgétaires les demandes des directions des groupes scolaires devront être parvenues au plus tard le 15 décembre de l'année N. Un retour sur la capacité de financement sera fait, suite à l'arbitrage budgétaire réalisé lors de construction du budget de l'EEA.

Aussi convient-il d'établir entre l'EEA et la Commune de Ruaudin, une convention définissant les interventions de l'enseignant ainsi que le montant dû pour les prestations assurées.

L'EEA propose de répondre favorablement à cette demande :

- ♦ en autorisant le président à signer la convention à venir, définissant les conditions d'intervention et fixant le coût horaire moyen relatif aux agents.

Décision : adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

ARNAGE, le 26 juin 2024

Le Président, C. VERNET





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Convocation du
17/06/2024

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin à 20h30 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de M. VERNET Christian,

Nombre de Membres :
en exercice :25
présents :19
votants :21

Présents :

M. VERNET, M. CHARRETIER, Mme GUITTON, Mme FLEURY, M. DODIN, M. BREMOND, Mme PIRA, M. ANDRÉ, Mme BONIN, Mme FOUCAULT-NARBONNE M. FOURNIER, M. GASNOT, M. LECOQ, Mme LEFFRAY, Mme LEVEAU, Mme PÉDÉMAS, Mme PLANCHETTE, Mme SANS, *titulaires*, M. ROUSSEAU, *Suppléant*

Absents et représentés : Mme SIOPATHIS, Mme BURCKLEN, *titulaires*.

Absents et excusés : Mme JOUNIN, M. OUALET, M. MASSE, M. JANOUNY, Mme LAUTRU, M. MASSÉ, Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, Mme DORLEANS, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON.

Absents : M. GORLIER

Secrétaire de séance : Mme PEDEMAS

Affiché le :
28/06/2024

N° 2024-21

Objet : Interventions d'un enseignant auprès des groupes scolaires de la commune d'Yvré L'Evêque - Année scolaire 2024- 2025

La commune d'Yvré L'Evêque souhaite l'intervention d'un Assistant Territorial d'Enseignement Artistique pendant l'année scolaire 2024-2025 auprès des élèves de :

- ↓ l'école élémentaire ST JOSEPH du 2 septembre 2024 au 5 juillet 2024
- ↓ l'école élémentaire CONDORCET du 2 septembre 2024 au 5 juillet 2024

Une dotation globale horaire maximale de 8h00 /hebdo sera à répartir selon les demandes.

Par le versement de la subvention, la commune d'Yvré L'Evêque financera 1h/hebdo d'intervention auprès de l'école élémentaire St Joseph, le reste des heures sollicitées par l'école St Joseph sera facturé à l'OGEC – Ecole St Joseph.

L'intervention aura lieu en priorité auprès des classes n'ayant pas bénéficié de d'action pendant l'année scolaire 2023/2024.

Contenu du projet : *Ecoute musicale* afin de découvrir d'autres cultures et d'étudier les principes de compositions, la forme des pièces musicales.

Chansons afin d'aborder les différents langages à travers des jeux vocaux, l'improvisation vocale et d'aboutir à de la création de chansons.

Rythmes découverte de nouveaux instruments, de nouvelles matières, pouvant nous conduire vers la fabrication et utilisation de ces derniers pour mettre en place une pièce rythmique qui sera soit issue d'un chant appris au préalable ou entièrement créé par les enfants.

Activité de création

Afin de valoriser la restitution des projets, des représentations pourront être mises en place au sein des locaux culturels. Dans ce cadre, il peut être nécessaire d'avoir recours à des techniciens son et lumières. Ainsi les directions des groupes scolaires en cohérence avec les impératifs de répétitions du musicien intervenant, formuleront auprès de la direction de l'EEA les besoins calendaires ainsi que les besoins techniques associés à ces représentations. L'EEA prendra attache avec les services concernés en vue de proposer des dates en cohérence avec les différents impératifs de manifestations. Afin d'appréhender au mieux les problématiques calendaires et budgétaires les demandes des directions des groupes scolaires devront être parvenues au plus tard le 15 décembre de l'année N. Un retour sur la

capacité de financement sera fait, suite à l'arbitrage budgétaire réalisé lors de construction du budget de l'EEA.

Aussi convient-il d'établir entre l'EEA et la Commune d'Yvré L'Evêque, une convention définissant les interventions de l'enseignant ainsi que le montant dû pour les prestations assurées.

L'EEA propose de répondre favorablement à cette demande :

- ♦ en autorisant le président à signer la convention à venir, définissant les conditions d'intervention et fixant le coût horaire moyen relatif aux agents.

Décision : adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

ARNAGE, le 26 juin 2024

Le Président, C. VERNET



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

Convocation du
17/06/2024

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin à 20h30 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de M. VERNET Christian,

Nombre de Membres :
en exercice :25
présents :19
voitants :21

Présents :
M. VERNET, M. CHARRETIER, Mme GUITTON, Mme FLEURY, M. DODIN, M. BREMOND, Mme PIRA,
M. ANDRÉ, Mme BONIN, Mme FOUCAULT-NARBONNE M. FOURNIER, M. GASNOT, M. LECOQ,
Mme LEFFRAY, Mme LEVEAU, Mme PÉDEMAS, Mme PLANCHETTE, Mme SANS, *titulaires*,
M. ROUSSEAU, *Suppléant*

Affiché le :
28/06/2024

Absents et représentés : Mme SIOPATHIS, Mme BURCKLEN, *titulaires*,
Absents et excusés : Mme JOUNIN, M. OUALET, M. MASSE, M. JANOUNY, Mme LAUTRU,
M. MASSÉ, Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, Mme DORLEANS, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT,
M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON,
Absents : M. GORLIER
Secrétaire de séance : Mme PEDEMAS

N° 2024-22

Objet : Calendrier de Fonctionnement de l'EEA - Année scolaire 2024/2025

Monsieur le Président propose de voter le calendrier de fonctionnement concernant les cours au sein de l'Etablissement d'Enseignement Artistique établi comme suit :

PLANNING DES JOURS DE COURS
RENTREE 2024/2025

LUNDI

du 16 septembre 2024 au 30 juin 2025 inclus

Férié : 11 novembre

Férié : 21 avril

MARDI

du 17 septembre 2024 au 1^{er} juillet 2025 inclus

MERCREDI

du 18 septembre 2024 au 2 juillet 2025 inclus

JEUDI

du 19 septembre 2024 au 3 juillet 2025 inclus

Férié : 1^{er} mai

Férié : 8 mai

Férié : 29 mai - Ascension

(EEA fermé : 12 juin– 24 h auto)

VENDREDI

du 20 septembre 2024 au 4 juillet 2025 inclus
(EEA fermé : 13 juin – 24 h auto)

SAMEDI

du 21 septembre 2024 au 5 juillet 2025 inclus
(EEA fermé : 14 juin – 24 h auto)

L'activité de l'EEA se déroulera jusqu'au 5 juillet 2025

*Le calendrier de fonctionnement des cours de l'EEA est calqué sur le calendrier de l'Education Nationale.
Les périodes de vacances scolaires sont vaquées.*

Décision : adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

ARNAGE, le 26 juin 2024

Le Président, C. VERNET



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

Convocation du 17/06/2024 L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin à 20h30 heures. les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de M. VERNET Christian.

Présents :
Nombre de Membres : M. VERNET, M. CHARRETIER, Mme GUITTON, Mme FLEURY, M. DODIN, M. BREMOND, Mme PIRA,
en exercice :25 M. ANDRÉ, Mme BONIN. Mme FOUCAULT-NARBONNE M. FOURNIER, M. GASNOT, M. LECOQ,
présents :19 Mme LEFFRAY, Mme LEVEAU, Mme PÉDEMAS, Mme PLANCHETTE, Mme SANS, *titulaires*,
votants :21 M. ROUSSEAU, *Suppléant*

Absents et représentés : Mme SIOPATHIS, Mme BURCKLEN, *titulaires*,
Affiché le : 28/06/2024 Absents et excusés : Mme JOUNIN, M. OUALET, M. MASSE, M. JANOUNY, Mme LAUTRU,
M. MASSÉ, Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, Mme DORLEANS, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT,
M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON,
Absents : M. GORLIER
Secrétaire de séance : Mme PEDEMAS

N° 2024-23

Objet : Tableau des Emplois Permanents – recrutement au titre de l'article 3-3

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3
Vu le budget,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Monsieur le Président informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de : enseignement artistique spécialisé

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

La création des emplois présents dans le tableau ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2024.

| FONCTION | Emploi ouvert aux grades de : | Nombre | Quotité | Date |
|---------------------------------|-------------------------------|--------|---------|-----------|
| Intervention en milieu scolaire | AEAP1 | 1 | 20h | 1/09/2024 |
| | AEAP2 | | | |
| Intervention en milieu scolaire | AEAP1 | 2 | 10h | 1/09/2024 |
| | AEAP2 | | | |
| Formation musicale | AEAP1 | 2 | 4h | 1/09/2024 |
| | AEAP2 | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Ces emplois pourront être pourvus par un fonctionnaire titulaire des grades d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe ou principal 1^{ère} classe

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :

- 3-3 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi ;
- 3-3 4° Pour les autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article 2, pour tous les emplois à temps non complet, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération sera compris entre le 1^{er} échelon de la grille des AEAP 2^{ème} classe et le dernier échelon des AEAP 1^{ère} classe.

Après en avoir délibéré le conseil syndical adopte ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité

Monsieur le Président est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Décision : adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

ARNAGE, le 26 juin 2024

Le Président, C. VERNET



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

Convocation du
17/06/2024

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin à 20h30 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de M. VERNET Christian,

Nombre de Membres :
en exercice :25
présents :19
votants :21

Présents :

M. VERNET, M. CHARRETIER, Mme GUITTON, Mme FLEURY, M. DODIN, M. BREMOND, Mme PIRA, M. ANDRÉ, Mme BONIN, Mme FOUCAULT-NARBONNE M. FOURNIER, M. GASNOT, M. LECOQ, Mme LEFFRAY, Mme LEVEAU, Mme PÉDEMAS, Mme PLANCHETTE, Mme SANS, *titulaires*, M. ROUSSEAU, *Suppléant*

Absents et représentés : Mme SIOPATHIS, Mme BURCKLEN, *titulaires*.

Absents et excusés : Mme JOUNIN, M. OUALET, M. MASSE, M. JANOUNY, Mme LAUTRU, M. MASSÉ, Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, Mme DORLEANS, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON,

Absents : M. GORLIER

Secrétaire de séance : Mme PEDEMAS

Affiché le :
28/06/2024

N° 2024-24

Objet : Remplacement cours de saxophone

Vu la déclaration de vacance de poste N° O072230801163024 en date du 21/08/2023 auprès du Centre de Gestion de la Sarthe pour le poste d'enseignant saxophone,

Considérant le recrutement infructueux pour le poste cité précédemment,

Considérant la nécessité de continuité de service suite aux inscriptions des élèves au sein de l'EEA Django Reinhardt,

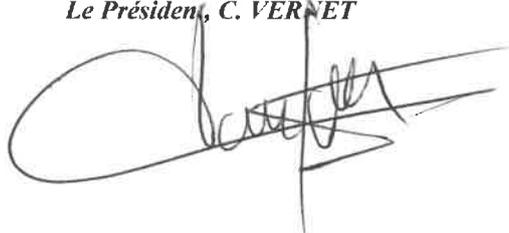
Vu le nombre d'heures à réaliser par semaine (4 heures 30 minutes),

Vu la spécialité du directeur de l'EEA : titulaire du Diplôme d'Etat discipline saxophone PEA chargé de direction à de ce fait réalisé 4h30 par semaine du 1^{er} septembre au 30 juin 2024 en sus de ses heures légales de travail et a en conséquence perçu l'IHSE ainsi que l'ISOE en sus de l'IFTS attribuée pour le poste de directeur.

Cette disposition a été prise afin d'assurer la continuité de service pour les cours de saxophone au sein de l'EEA Django Reinhardt

Décision : adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
ARNAGE, le 26 juin 2024
Le Président, C. VERNET



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

Convocation du
17/06/2024

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin à 20h30 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de M. VERNET Christian,

Nombre de Membres :
en exercice :25
présents :19
votants :21

Présents :

M. VERNET, M. CHARRETIER, Mme GUITTON, Mme FLEURY, M. DODIN, M. BREMOND, Mme PIRA, M. ANDRÉ, Mme BONIN, Mme FOUCAULT-NARBONNE M. FOURNIER, M. GASNOT, M. LECOQ, Mme LEFFRAY, Mme LEVEAU, Mme PÉDEMAS, Mme PLANCHETTE, Mme SANS, *titulaires*, M. ROUSSEAU, *Suppléant*

Affiché le :
28/06/2024

Absents et représentés : Mme SIOPATHIS, Mme BURCKLEN, *titulaires*,

Absents et excusés : Mme JOUNIN, M. OUALET, M. MASSE, M. JANOUNY, Mme LAUTRU, M. MASSÉ, Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, Mme DORLEANS, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON.

Absents : M. GORLIER

Secrétaire de séance : Mme PEDEMAS

N° 2024-25

Objet : Réduction de tarif auprès des élèves qui participent aux cérémonies commémoratives des communes membres de l'EEA.

Les communes souhaitent une participation musicale avec défilé dans le cadre des cérémonies commémoratives. Depuis de nombreuses années l'EEA participe avec les élèves présents à ces manifestations, toutefois et à l'instar du public, les rangs sont clairsemés.

Afin de redynamiser la participation des élèves il est proposé d'accorder un tarif adapté aux élèves qui participeront de manière effective à

- La cérémonie commémorative du 8 mai
- La cérémonie commémorative du 11 novembre

La participation aux défilés demande une capacité physique non négligeable ainsi qu'un niveau instrumental suffisant. Ainsi et sous réserve de validation par l'équipe pédagogique les élèves concernés devront avoir au minimum 4 années de pratique instrumentale (vent et percussions).

Une réduction de% sera appliqué sur la cotisation due, à l'issue effective de la participation aux cérémonies mentionnées ci-dessus. En l'absence l'intégralité de la cotisation sera facturée.

Pour des raisons techniques, le règlement des cotisations devra être effectué en une fois au mois de juin de l'année scolaire concernée.

Une convention entre les adhérents et l'EEA sera réalisée afin de contractualiser les éléments ci-dessus.

Pour information tableau récapitulatif des coûts

| | Elèves+ enseignants | 1 | 2 | 3 | 4 | total | Enseignants 8/05 11/11 | TOTAL GAL |
|------------------|------------------------|----------|----------|----------|----------|-------------|---------------------------|-------------------|
| Flûte | 2 | 392,00 € | | | | 392,00 € | 288 | |
| clarinette | 0 | | | | | 0,00 € | 288 | |
| saxophone | 5 | 365,00 € | 401,00 € | 237,00 € | 413,00 € | 1 416,00 € | 288 | |
| trompette | 4 | 250,00 € | 290,00 € | 187,00 € | | 727,00 € | 288 | |
| trombone | 0 | | | | | 0,00 € | | |
| tuba | 0 | | | | | 0,00 € | 288 | |
| percussions | 3 | 306,00 € | 181,00 € | | | 487,00 € | | |
| | | | | | | | 288 | |
| TOTAL GAL | 14 | | | | | 3022 | 1440 | 4 462,00 € |

Décision : REPORTEE

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

ARNAGE, le 26 juin 2024

Le Président, C. VERNET





**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS**

Convocation du **17/06/2024** L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin à 20h30 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de M. VERNET Christian,

Présents :
 M. VERNET, M. CHARRETIER, Mme GUITTON, Mme FLEURY, M. DODIN, M. BREMOND, Mme PIRA, M. ANDRÉ, Mme BONIN, Mme FOUCAULT-NARBONNE M. FOURNIER, M. GASNOT, M. LECOQ, Mme LEFFRAY, Mme LEVEAU, Mme PÉDÉMAS, Mme PLANCHETTE, Mme SANS, *titulaires*, M. ROUSSEAU, *Suppléant*

Absents et représentés : Mme SIOPATHIS, Mme BURCKLEN, *titulaires*.
 Absents et excusés : Mme JOUNIN, M. OUALET, M. MASSE, M. JANOUNY, Mme LAUTRU, M. MASSÉ, Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, Mme DORLEANS, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON,
 Absents : M. GORLIER
 Secrétaire de séance : Mme PEDEMAS

N° 2024-26

Objet : Participation des familles - Année scolaire 2024/2025

Vu la délibération N° 2024 – 06 du 14 mars 2024 fixant la participation financière des adhérents pour les activités de l'EEA Django Reinhardt et notamment l'annexe 1.

Compte tenu d'une erreur d'impression des documents et l'absence d'un tableau concernant les activités danse de salon et il proposé aux membres du conseil syndical de la grille tarifaire ci-dessous, celle-ci ayant fait l'objet d'une décision du Président permettant ainsi le bon déroulement des inscriptions.

Communes membres de l'EEA Django Reinhardt

| | Eveil 1h | Initiation 1h | Classique/ Contemporain / Modern Jazz | Classique/ Contemporain / Modern Jazz | Zumba 1h | Danse de salon 1h |
|--------------|--------------|------------------|---|---|--------------|----------------------|
| | 4-5 ans | 6-7 ans | 8-11 ans | 12ans et + | adultes | |
| | D10 | D20 | D30 | D40 | D51 | |
| G | | | | | | |
| 24-25 | 105 € | 131 € | 131 € | 135 € | 75 € | 106 € |
| H | | | | | | |
| 24-25 | 149 € | 179 € | 179 € | 183 € | 120 € | 111 € |
| I | | | | | | |
| 24-25 | 179 € | 200 € | 200 € | 200 € | 136 € | 116 € |
| J | | | | | | |
| 24-25 | 190 € | 213 € | 213 € | 213 € | 176 € | 121 € |



Communes extérieures à l'EEA Django Reinhardt

| | Eveil 1h | Initiation 1h | Classique/ Contemporain / Modern Jazz | Classique/ Contemporain / Modern Jazz | Zumba 1h | Danse de salon 1 h |
|--------------|--------------|------------------|---|---|--------------|-----------------------|
| | 4-5 ans | 6-7 ans | 8-11 ans | 12ans et + | adultes | |
| | D10 EXT | D20 EXT | D30 EXT | D40 EXT | D50 EXT | |
| G | | | | | | |
| 24-25 | 128 € | 153 € | 153 € | 157 € | 137 € | 111 € |
| H | | | | | | |
| 24-25 | 171 € | 201 € | 201 € | 205 € | 185 € | 118 € |
| I | | | | | | |
| 24-25 | 201 € | 226 € | 226 € | 222 € | 202 € | 123 € |
| J | | | | | | |
| 24-25 | 214 € | 241 € | 241 € | 235 € | 214 € | 129 € |

Décision : Unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

ARNAGE, le 26 juin 2024

Le Président, C. VERNET

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Convocation du
17/06/2024

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin à 20h30 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la Présidence de M. VERNET Christian,

Nombre de Membres :
en exercice :25
présents :19
votants :21

Présents :
M. VERNET, M. CHARRETIER, Mme GUITTON, Mme FLEURY, M. DODIN, M. BREMOND, Mme PIRA,
M. ANDRÉ, Mme BONIN, Mme FOUCAULT-NARBONNE M. FOURNIER, M. GASNOT, M. LECOQ,
Mme LEFFRAY, Mme LEVEAU, Mme PÉDÉMAS, Mme PLANCHETTE, Mme SANS, *titulaires*,
M. ROUSSEAU, *Suppléant*

Affiché le :
28/06/2024

Absents et représentés : Mme SIOPATHIS, Mme BURCKLEN, *titulaires*.
Absents et excusés : Mme JOUNIN, M. OUALET, M. MASSE, M. JANOUNY, Mme LAUTRU,
M. MASSÉ, Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, Mme DORLEANS, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT,
M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON,
Absents : M. GORLIER
Secrétaire de séance : Mme PEDEMAS

N° 2024-27

OBJET : Fixation du montant de la redevance pour vente.

Dans le cadre de ses activités et notamment Soir de Fêtes à la Gémerie (commande de la commune d'Arnage) l'EEA est amené à procéder à la vente de produit.

Ainsi convient-il de fixer le montant des produits :

Barquette de frites : 3€

Barquette de frites + chipolatas (2) : 5€

Ces recettes seront encaissées dans la régie correspondante.

Le régisseur ou son suppléant sont chargés en ce qui les concernent de la transmission des fonds.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente décision.

Décision : Unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

ARNAGE, le 26 juin 2024

Le Président, C. VERNET



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

Convocation du
17/06/2024

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin à 20h30 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis. sous la Présidence de M. VERNET Christian,

Nombre de Membres :
en exercice :25
présents :19
votants :21

Présents :
M. VERNET, M. CHARRETIER, Mme GUITTON, Mme FLEURY, M. DODIN, M. BREMOND, Mme PIRA,
M. ANDRÉ, Mme BONIN, Mme FOUCAULT-NARBONNE M. FOURNIER, M. GASNOT, M. LECOQ,
Mme LEFFRAY, Mme LEVEAU, Mme PÉDEMAS, Mme PLANCHETTE, Mme SANS, *titulaires*,
M. ROUSSEAU, *Suppléant*

Affiché le :
28/06/2024

Absents et représentés : Mme SIOPATHIS, Mme BURCKLEN, *titulaires*,
Absents et excusés : Mme JOUNIN, M. OUALET, M. MASSE, M. JANOUNY, Mme LAUTRU,
M. MASSÉ, Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, Mme DORLEANS, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT,
M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON,
Absents : M. GORLIER
Secrétaire de séance : Mme PEDEMAS

N° 2024-28

OBJET : Admission en non-valeur, pertes sur créances.

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

Ainsi, l'admission en non-valeur est demandée par le comptable lorsqu'il démontre que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

L'irrécouvrabilité peut trouver son origine :

- dans la situation du débiteur (insolvabilité, parti sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritiers...);
- dans le refus de l'ordonnateur d'autoriser les poursuites pour une exécution forcée du titre de recettes - dans l'échec des tentatives de recouvrement.

Il est proposé au conseil syndical de prononcer l'admission en non-valeur de titres qui s'avèrent irrécouvrables pour un montant total de 158,89 €.

| Objet pièce | Montant PEC | Montant restant à recouvrer | Motif de la présentation |
|--------------------------|-------------|-----------------------------|-------------------------------|
| 102-PDT GESTION COURANTE | 10 | 10,00 | RAR inférieur seuil poursuite |
| 102-PDT GESTION COURANTE | 10 | 10,00 | RAR inférieur seuil poursuite |
| 102-PDT GESTION COURANTE | 24 | 24,00 | RAR inférieur seuil poursuite |
| 102-PDT GESTION COURANTE | 15,71 | 15,71 | RAR inférieur seuil poursuite |
| 300-divers | 10 | 10,00 | PV carence |
| 102-PDT GESTION COURANTE | 12,75 | 12,75 | PV carence |
| 102-PDT GESTION COURANTE | 12,75 | 12,75 | PV carence |
| 102-PDT GESTION COURANTE | 20 | 20,00 | PV carence |
| 102-PDT GESTION COURANTE | 14,83 | 14,83 | RAR inférieur seuil poursuite |
| 102-PDT GESTION COURANTE | 14,83 | 14,83 | RAR inférieur seuil poursuite |
| 300-divers | 671,77 | 0,02 | RAR inférieur seuil poursuite |
| 102-PDT GESTION COURANTE | 14 | 14,00 | RAR inférieur seuil poursuite |

Décision : Unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
ARNAGE, le 26 juin 2024
Le Président, C. VERNET

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Convocation du **17/06/2024** L'an deux mille vingt-trois, le **26 juin à 20h30 heures**, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de M. VERNET Christian,

Présents :
Nombre de Membres : M. VERNET, M. CHARRETIER, Mme GUITTON, Mme FLEURY, M. DODIN, M. BREMOND, Mme PIRA,
en exercice :25 M. ANDRÉ, Mme BONIN, Mme FOUCAULT-NARBONNE M. FOURNIER, M. GASNOT, M. LECOQ,
présents :19 Mme LEFFRAY, Mme LEVEAU, Mme PÉDÉMAS, Mme PLANCHETTE, Mme SANS, *titulaires*,
votants :21 M. ROUSSEAU, *Suppléant*

Affiché le : **28/06/2024**
Absents et représentés : Mme SIOPATHIS, Mme BURCKLEN, *titulaires*,
Absents et excusés : Mme JOUNIN, M. OUALET, M. MASSE, M. JANOUNY, Mme LAUTRU,
M. MASSÉ, Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, Mme DORLEANS, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT,
M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON,
Absents : M. GORLIER
Secrétaire de séance : Mme PEDEMAS

N° 2024-14

Objet : Interventions d'un enseignant auprès du Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants (RAMPE) et Multi-accueil de la commune d'Arnage - Année scolaire 2024-2025

La commune d'Arnage souhaite l'intervention d'un Assistant Territorial d'Enseignement Artistique pendant l'année scolaire 2024-2025 auprès du Relais d'Assistantes Maternelles Parents Enfants et Multi-accueil :

- **de septembre 2024 à juin 2025**

Lieu de l'activité : Multi-accueil d'Arnage

Définition de l'activité et son intérêt dans le « projet global » de l'école

Activité de découverte et d'initiation musicale auprès des enfants du Multi-accueil.
Permettre aux participants d'être sensibilisés à l'univers musical.

Le cas échéant, il sera proposé une Formation Continue envers les assistantes maternelles et les professionnels du Multi-accueil (Travail sur le répertoire, construction d'instruments de musique, pédagogie de l'enfant...)

Aussi convient-il d'établir entre l'EEA et la Commune d'Arnage, une convention définissant les interventions de l'enseignant ainsi que le montant dû pour les prestations assurées.

L'EEA propose de répondre favorablement à cette demande :

- ♦ en autorisant le Président à signer la convention à venir, définissant les conditions d'intervention et fixant le coût horaire moyen relatif aux agents.

Les interventions se dérouleront selon un calendrier à déterminer soit 20 heures au total prévues dans le cadre de l'élaboration budgétaire.

Décision : adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

ARNAGE, le 26 juin 2024

Le Président, C. VERNET

